

De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 753

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Jean Brocher, agent des Cinémas populaires romands, a donné le 23 avril, devant les membres genevois du Cartel d'hygiène sociale et morale, une conférence dont nous sommes heureux de pouvoir tracer ici les grandes lignes. Ce problème éducatif de la jeunesse et des masses est toujours brûlant, soit que l'on déplore voir de trop jeunes enfants assister à des spectacles peu faits pour eux, soit que l'on redoute l'emprise grandissante de cet art sur l'opinion publique.

Le terme même de cinéma s'applique à deux manifestations fort différentes :

1. c'est une invention, un appareil, une nouvelle méthode d'expression ;
2. c'est une industrie d'une grande importance financière.

A côté des modes d'expression déjà connus comme la parole (discours), l'écriture multipliée par l'imprimerie, le dessin et la peinture, l'art théâtral, le cinéma est unique en son genre, on peut le définir ainsi : projection devant une vaste assistance d'images animées se succédant dans un ordre déterminé, avec accompagnement de paroles, de bruits, de musique.

La production cinématographique est, par la grosse mise de fonds qu'elle nécessite, esclave de la finance. Avant d'être l'œuvre parfaite que rêve l'artiste créateur, elle doit être l'œuvre qui attirera les foules dans les salles du monde entier. Les producteurs sont des hommes d'affaires qui désirent avant tout combiner un récit dont le sujet plaira au plus grand nombre possible de gens et où paraîtront les vedettes les plus cotées, dans des décors pittoresques.

On choisit donc un roman à succès, on y introduit des scènes se passant dans le désert, dans un ranch ou une île du Pacifique, à la montagne, dans une grande ville, parmi les gangsters ou dans des milieux luxueux... dans ce décor évolueront les favoris de l'écran. Ainsi le film est combiné comme une affiche, en vue de l'effet qu'il peut faire sur le public moyen.

Les nécessités financières empêchent que cet art soit cultivé pour l'élite. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que 90 % des films soient bâtis sur un type standard et que 10 % seulement présentent une véritable recherche et des réussites inédites.

Rôle de la censure.

Le rôle de ceux qui sont chargés de visionner les films et de décider dans quelle mesure ils doivent être censurés, n'est pas simple. En effet, un même film peut être considéré comme bon ou mauvais selon le public auquel il est destiné.

Par exemple, « Le chemin de Buenos-Ayres » est mauvais, s'il est annoncé comme film éducatif pour souteneurs, mais il est bon s'il est présenté comme film de mise en garde pour les jeunes filles. Ici l'influence de la publicité devrait être prépondérante.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

45 professeurs
méthode spéciale
programmes individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE



Glané dans la presse...

Vie de famille et travail ménager

Il y a quelque temps, parut en Suède, un rapport d'experts sur la vie de famille et le travail ménager, rapport qui attirera l'attention dans de larges cercles du pays. Ce rapport était l'œuvre d'une Commission Royale, composée de sept femmes, parmi lesquelles Dr. H. Rydh, bien connue de nos lectrices, comme présidente de l'Alliance internationale pour l'égalité des droits et des responsabilités.

Le rapport analysait, à la fois, la situation des femmes qui exercent une activité ménagère et le travail ménager en lui-même. Aussi fait-on observer qu'en Suède, le mari et la femme sont tenus, par la loi, de subvenir à l'entretien du ménage. Très souvent, la femme paye

Le cinéma a cinquante ans



Cliche Mouvement Féministe

Sœur Claire paie ses impôts

Cliché tiré d'un film, *Le Bano des Mineurs*, composé pour l'Association Genevoise du Suffrage féminin, par M. Jean Brocher dont nous résumons ici une récente conférence.

Un film comme les « Raisins de la colère » est socialement utile devant un public bourgeois... il est dangereux devant un public ouvrier (ici agit l'influence de la salle, le film pourrait être autorisé dans telle salle et censuré pour telle autre).

Le public, selon les lieux et les circonstances peut réagir différemment devant un film donné. Ainsi, dans un village, « Jocelyn », film dramatique, parut comique aux spectateurs. D'importantes coupures ou même des interventions d'actes peuvent passer inaperçues d'un public peu attentif.

L'interdiction d'un film est justifiée lorsqu'elle enseigne des moyens de tourner la loi, alors que l'autorité est encore désarmée pour réprimer l'abus. Tel par exemple un film de Sacha Guitry, révélant le procédé du mariage fictif pour échapper à un décret d'expulsion.

La censure ne peut être qu'une arme défensive, utilisée, comme un extincteur en cas d'incendie, mais la production ne s'améliorera, au point de vue moral, que si le niveau moral des directeurs de salle s'élève.

Quelle influence le cinéma exerce-t-il sur le public et surtout sur la jeunesse ?

Il a une valeur instructive indéniable. Les voyages, les peintures de mœurs, les reconstitutions historiques impriment dans la mémoire des jeunes quelques images indélébiles qui représenteront pour eux des lieux ou des époques. Malgré une part énorme d'erreurs ou de conventions, il y a un bagage documentaire, sur le monde ou sur le passé, que les jeunes acquièrent dans les salles obscures.

L'influence morale peut être positive aussi, les films à succès sont souvent tirés de bons romans et la qualité de l'œuvre agit encore sur le spectateur.

Mais, d'autre part, le cinéma développe dans l'esprit des jeunes des cultes qui ne sont pas sans danger : culte de la vedette, de la beauté physique, du luxe, de la force, de la vitesse, de la ruse... On s'accoutume à revendiquer, comme un droit, un bonheur matériel précis : ...le héros épousa une jeune fille d'une parfaite beauté et il gagna beaucoup d'argent, fa-

cilement, pour rouler avec de très belles autos et demeurer dans un appartement superluxe avec piscine privée, frigidaire, température conditionnée, etc. Si la réalité ne correspond pas à ce rêve, on reste inassouvi, déçu, amer...

Un film n'a probablement pas, à lui seul une influence néfaste, mais ce qui en a, c'est l'intoxication lente par la dégustation, deux ou trois fois par semaine, de films qui glorifient systématiquement des valeurs douteuses. Nous devons au cinéma la vogue du ski, l'intérêt pour le sport... mais nous lui devons aussi, hélas ! la vogue des permanentes, des ongles rouges, des danses nègres, des produits de beauté et d'autres choses plus graves.

Les aventures fictives auxquelles on assiste, se passent dans des décors réels,

photographiés. Elles ont un caractère documentaire et beaucoup de jeunes prennent cela au sérieux.

Comment réagir ?

1. Veiller à ce que les lois existantes interdisant aux mineurs l'accès à certains spectacles cinématographiques, soient appliquées ;
2. surveiller sévèrement la publicité extérieure ;
3. avoir, dans la presse, des articles critiques judicieux où parle le bon sens ;
4. entrer en contact personnel avec le directeur de la salle de cinéma si l'on est dans une petite ville.



DE-CI, DE-LÀ

Nous autres, contribuables.

Dans le discours prononcé à Soleure, à l'occasion du 1er mai, M. Nobs, rappelant que la réforme des finances de la Confédération, la tâche la plus grave qui s'impose à notre pays, devra être décidée prochainement, a fait ressortir que la Suisse est sans doute le seul pays du monde où les contribuables sont appelés à dire eux-mêmes quels impôts ils doivent payer et à quel taux ils seront fixés. Ainsi, aucune réorganisation des finances de la Confédération ne pourra être appliquée sans l'assentiment de la majorité du peuple. C'est pourquoi il est indispensable que les charges soient réparties équitablement.

S'adressant aux femmes, M. Nobs leur a dit :

« Vous demandez l'égalité politique. Je suis absolument convaincu que cette revendication fait partie des postulats évidents de la démocratie politique qui seront réalisés un

RECTIFICATION

Dans notre numéro du 24 avril, une erreur importante doit être corrigée dans l'article sur les « Rentes transitoires de l'assurance vieillesse », le tableau qui a été publié indique les limites de revenus

telles qu'elles ont été fixées par la loi fédérale du 20 décembre 1946, limites au-dessus desquelles on n'a pas droit à une rente transitoire.

| RÉGIONS | Pour les bénéficiaires de | | | |
|-----------------------|--|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Rentes de vieillesse simples et rentes de veuves | Rentes de vieillesse pour couples | Rentes d'orphelins doubles | Rentes d'orphelins simples |
| | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| Rurales | 2000 | 3200 | 900 | 600 |
| Mi-urbaines | 1850 | 2950 | 800 | 525 |
| Urbaines | 1700 | 2700 | 700 | 450 |

Et voici le tableau qui indique le montant maximum des rentes transitoires annuelles à partir du 1er janvier 1948.

| RÉGIONS | Rentes de vieillesse simples | Rentes de vieillesse pour couples | Rentes de veuves | Rentes d'orphelins doubles | Rentes d'orphelins simples |
|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|------------------|----------------------------|----------------------------|
| Urbaines | 750.— | 1200.— | 600.— | 340.— | 225.— |
| Mi-urbaines | 600.— | 960.— | 480.— | 270.— | 180.— |
| Rurales | 480.— | 770.— | 375.— | 215.— | 145.— |

sa part en travaillant dans la maison pour la famille et cette contribution est absolument analogue à la somme d'argent que le mari gagne par son travail hors de la maison. Il faut comparer la situation d'aujourd'hui avec l'ancienne famille où parents et enfants travaillaient ensemble dans les champs et dans la maison produisant presque tout ce qui était nécessaire à la vie.

Suivant l'évolution de la société moderne et de l'industrialisation croissante, les hommes ont de plus en plus trouvé leur gagne-pain dans les usines et les bureaux où ils sont payés en argent comptant qu'ils peuvent utiliser pour l'entretien de leur famille. Si, dans ces circonstances, la femme juge qu'il est préférable, pour le foyer et la famille qu'elle s'occupe du ménage, il est nécessaire que son travail soit aussi estimé en argent comptant.

Le rapport fournit de nombreuses statistiques intéressantes, concernant le temps requis par les différents travaux ménagers, parmi lesquels les soins aux enfants et leur valeur pécuniaire. Les chiffres prouvent qu'une mère de famille gagnerait une belle somme d'argent, si elle était payée pour ce qu'elle fait, au tarif normal. La conclusion logique de ces constatations, c'est qu'une femme qui tient son ménage a droit de recevoir une part du salaire de

son mari pour son activité au foyer et pour ses dépenses personnelles. Ceci est déjà prévu dans la loi suédoise, mais la Commission souhaite que le public connaisse mieux les règlements qui existent sur ce point.

La mère de famille ayant généralement une lourde tâche, il convient, dit encore le rapport, qu'elle ait la possibilité de prendre des vacances. Selon la loi suédoise, tout employé a le droit d'avoir au moins quinze jours de congé chaque année et les employés de maison ont aussi quelques heures chaque semaine, et certains dimanches entièrement libres. Une maîtresse de maison n'a presque jamais la possibilité de prendre des vacances. Elle est retenue à la maison par des devoirs de toute sorte, mais surtout par la surveillance des petits enfants. La collectivité lui offre maintenant des organisations de plus en plus nombreuses qui lui gardent les enfants quelques heures. Mais dans la plupart des cas, il suffirait que les membres de la famille qui disposent de leur liberté s'arrangent entre eux pour qu'elle puisse disposer d'un après-midi par semaine.

La commission propose aussi un système plus étendu de conseillers d'économie domestique qui puissent donner des avis judicieux dans les différentes branches du travail domestique. On craint d'attenter ainsi à la liberté individuel-

le mais en réalité, il s'agit seulement de donner de bons renseignements à ceux et à celles qui en demanderont.

Le rapport réclame aussi la création d'un ministre sans portefeuille des questions domestiques et familiales. Cette innovation serait importante pour la coordination des nombreux problèmes qui doivent être résolus dans ce domaine.

Le rapport désire que le travail domestique soit considéré comme une véritable profession, mais cela ne doit pas empêcher de préparer les jeunes filles à exercer des professions différentes et des professions qualifiées. Le choix de la profession devant rester libre pour les femmes comme pour les hommes.

I. LEIJONHUFVUD
(International Women's News)

Publications reçues

Signalons la *Revue internationale de l'enfance* publiée par l'Union internationale de Protection de l'Enfance, 43, Quai Wilson, Genève. Les trois fascicules parus au cours de l'année 1948 contiennent une série d'études

Trentenaire de l'Institut des Ministères féminins

L'Institut des Ministères féminins a trente ans. Pour marquer cet anniversaire, l'Association des anciennes élèves et le comité de l'Institut avaient invité les « anciennes » à se réunir à Genève, du 1er au 3 mai. 80 d'entre elles ont pu répondre à l'appel, venues de Suisse, de France, d'Allemagne, de Belgique et même d'Afrique ! Il est difficile de résumer le riche programme de ces journées. Les participantes furent tour à tour des camarades de volée qui se retrouvent après une longue séparation, ou des membres d'une grande famille qui apprennent à se connaître ; des étudiantes qui se présentent nombreuses à l'auditoire de la Faculté de théologie ; des travailleuses qui parlent de leurs expériences et cherchent à préciser ensemble les caractères essentiels et communs de leurs divers ministères. Mais ce furent aussi, unies dans l'adoration et la prière, des servantes de Jésus-Christ qui renouvellent leur consécration au Chef suprême de l'Eglise.

Samedi après-midi, à Chêne-Bougeries, les portes de la propriété du Vallon — mise aimablement à notre disposition — se sont ouvertes toutes grandes pour accueillir les anciennes élèves, les étudiantes actuelles, les professeurs, les membres du comité. M. le professeur E. Choisy, président et membre fondateur de l'Institut, a la joie d'ouvrir lui-même le congrès qui débuta par la lecture des messages d'absentes et d'institutions amies. Après la présentation d'une spirituelle « revue », après un pique-nique fraternel où toutes les provisions sont mises en commun, c'est la veillée familiale : « échange d'expériences », disait le programme. Cette première journée s'achève par une courte cérémonie dans laquelle le diplôme de l'Institut des Ministères féminins est décerné à 9 candidates qui ont terminé leurs stages pratiques ; 5 d'entre elles sont là pour recevoir leur insigne.

Dimanche matin nous nous associons au culte public de la Cathédrale de St-Pierre. L'après-midi nous visitons l'Institut oecuménique, au Château de Bossey (près de

Céligny), dans un site charmant. M. le pasteur H. L. Henriod, directeur, nous fait les honneurs de cette maison d'études et de recherches.

Le programme du lundi est chargé, en voici les moments essentiels.

M. Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises, nous entretient de la prochaine conférence d'Amsterdam, qui réunira les représentants de tant d'Eglises, orthodoxes et protestantes. Il parle en particulier d'une des questions brûlantes mises à l'ordre du jour et qui nous intéresse tout spécialement : la question de la place de la femme dans l'Eglise. Répondant à une vaste enquête faite par le Département d'études du Conseil oecuménique, des rapports sont parvenus de 58 pays différents. Quelle riche et intéressante documentation à dépouiller ! Il n'est pas encore possible d'en détacher les indications décisives, mais il est permis d'en tirer déjà quelques conclusions générales. La question de la place de la femme dans l'Eglise est une des questions urgentes qui se pose à l'Eglise de notre temps. Beaucoup de femmes ont le sentiment qu'elles n'ont pas dans l'Eglise la place qu'elles devraient avoir. Elles constatent, dans de nombreux pays, qu'elles ont accès aux différentes activités sociales, qu'elles peuvent assumer des responsabilités politiques, mais qu'elles participent dans une trop faible mesure au gouvernement de l'Eglise, et que bien souvent elles sont exclues du ministère pastoral. La conférence d'Amsterdam ne pourra sans doute faire plus que poser la question, mais il faut espérer qu'elle la posera de la bonne façon.

« La place de la femme dans l'Eglise d'après le Nouveau Testament », tel est le sujet du cours que le professeur F. Leenhardt donne lundi après-midi à la faculté de théologie, devant un auditoire en grande majorité féminin. On reconnaît des étudiantes de l'an-

née passée, mais aussi quelques-unes de celles qui eurent la hardiesse, il y a trente ans, de pénétrer à l'auditoire de théologie ! L'étude de M. Leenhardt paraîtra prochainement dans une revue théologique ; notre journal ne manquera pas, alors, d'analyser cette étude dont nos lectrices saisissent la portée pour la cause que nous défendons.

Et comme point final à ce rassemblement, c'est la réunion publique dans l'accueillante salle de paroisse de Plainpalais. Les représentants de l'Eglise genevoise, de quelques Eglises romandes se sont joints aux amis de l'Institut des Ministères féminins. Après le rapport de M. Choisy, le vénéré père spirituel des « ministères féminins » et l'allocation de Mlle Necker, présidente de l'Association des anciennes élèves, la parole est donnée à Mlle Hilde Besag (une des nouvelles diplômées) qui exerce le ministère d'aide de paroisse à Baden-Baden. Elle évoque les nombreuses difficultés qu'elle rencontre dans le travail paroissial : tension entre occupants et occupés, incapacité de reconnaître que la situation actuelle est la suite logique de ce qui s'est passé auparavant, problème des réfugiés vivant en marge du reste de la population, danger moral qui menace beaucoup de jeunes, fatigue extrême qui rend si difficile une concentration d'esprit. Le travail est difficile, mais beau. L'éducation religieuse de la jeunesse doit être reprise à la base, la foi doit pénétrer tous les éléments de la vie quotidienne. Sans la foi, il n'y a qu'amertume et désespoir actuellement en Allemagne. Mlle Besag souhaite que les jeunes Allemands puissent sortir de leur pays, de leur horizon trop borné, que des jeunes d'autres pays aillent en Allemagne raconter ce qui se passe chez eux.

Mlle Madelaine Barot — secrétaire générale de la Cimade — rappelle l'histoire et les buts poursuivis par cette œuvre : travail auprès des réfugiés (alsaciens, juifs allemands

et polonais, réfugiés politiques, républicains espagnols), travail dans les camps de concentration, créations de centres d'accueil, organisation de passages clandestins de la frontière pour sauver des vies. Dès 1945, le travail se modifie : accueil des étrangers en France — qui sont souvent sans aide officielle — travail spirituel et social, parmi les 280.000 Allemands qui restent dans le pays comme travailleurs libres, foyer pour étudiants à Mayence, évangélisation dans les prisons, postes dans les villes sinistrées, en attendant que l'Eglise puisse y reprendre sa tâche normale. Le travail s'accomplit généralement en équipes mixtes, souvent interdénominationalles, qui résident au milieu des groupes à évangéliser. La Cimade est une expérience intéressante, qui pose à l'Eglise de graves problèmes : faudra-t-il faire sauter les cadres traditionnels pour permettre l'intégration de nouveaux convertis ? Mlle Barot dit sa reconnaissance envers la Suisse, qui a soutenu l'œuvre de la Cimade, et envers plusieurs anciennes élèves de l'Institut des Ministères féminins, qui y ont travaillé comme équipières.

Le pasteur J. D. Savvin termine cette assemblée en rappelant à chacun — et tout particulièrement aux anciennes qui vont se séparer et reprendre leurs tâches diverses — que le travail va se poursuivre dans le même esprit de conquête missionnaire, d'obéissance au Maître qui envoie ses témoins dans le monde.

M. S.

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

*La Société Coopérative de
Consummation de Genève*

*a accordé le droit de vote aux femmes
dès sa création. Soutenez la Coopérative
par vos achats.*

jour. Sans le droit de suffrage des femmes, la démocratie ne sera pas réalisée, car la moitié des adultes sont sans droits politiques dans cette démocratie.

Et voici les Groenlandaises.

Les femmes du Groenland ont obtenu le droit de vote, nous les en félicitons et ne doutons pas qu'elles en fassent bon usage. Un explorateur qui a naguère séjourné parmi ces populations nous disait combien là-bas, chacun avait le sens de l'intérêt collectif, et quelle sagesse il avait observée dans plus d'une coutume.

La législation française à l'avant-garde.

En France, une loi du 20 mars 1948 permet aux femmes l'accès à diverses professions d'auxiliaire de justice.

Article premier. — Les femmes remplissant les conditions d'aptitude requises par la loi peuvent accéder aux fonctions d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de notaire, d'avoué près d'une cour d'appel, d'avoué près un tribunal de première instance, d'huissier, d'agréé près un tribunal de commerce, de greffier en chef de la Cour de cassation, de greffier en chef de la cour d'appel ou de tribunal de première instance, de greffier de tribunal de commerce, de justice de paix, de tribunal de simple police.

Art. 2. — Les femmes qui, en exécution d'une décision de justice rendue en applica-

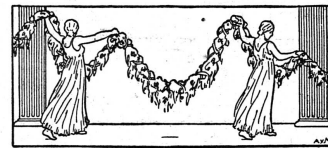
tion du décret du 1er septembre 1939, suppléent, dans la direction d'un office vacant, leur père, leur mari ou leur fils mort pour la France, sont dispensées du stage.

Aide aux émigrés

Les personnes qui se complaisent à la lecture des romans-feuilletons devraient tous lire les rapports annuels de cette œuvre qui sous chacune de ses rubriques, cite un ou plusieurs cas particuliers. Les drames et les péripiéties se succèdent tout au long des pages et ces histoires vraies sont plus mouvementées et poignantes que les fictions, croyez-le : enfants de parents séparés, qui vivent aux antipodes l'un de l'autre, mères abandonnées par des fiancés de passage, Suissesses mariées à des étrangers, apatrides, réfugiés sans argent et sans autorisation de travail... Oui, mais, direz-vous, on n'y trouve pas l'heureuse conclusion romanesque qui détend et soulage le lecteur. Détrompez-vous, l'Aide aux émigrés est justement le *Deus ex machina*, l'organe compétent et dévoué qui réussit à dénouer ces situations compliquées. Toutes ne finissent pas dans une atmosphère de bonheur sans mélange, mais on trouve un arrangement qui rend l'existence possible, et puis, il y a les enfants qui sont rendus à leur mère, les familles dispersées qui se regroupent, un avenir meilleur qui s'ouvre...

L'Aide aux émigrés, qui a traité cette année 715 cas d'émigration, a bien mérité de la société.

(Aide aux émigrés - Rapport 1946-47.)



A travers les Sociétés

Fédération des Unions de Femmes.

La 33^e assemblée générale de la Fédération des Unions de femmes du Canton de Vaud s'est réunie, le 13 mai, à Aigle, dans la chapelle de l'Eglise libre, fleurie par les soins de l'Union d'Aigle. Toutes les Unions étaient représentées, sauf La Vallée. Mlle Fr. Fonjalaz (Epesses) présidait. Durant l'exercice écoulé, le comité a préparé un plan de travail pour les Unions ; Lavaux et Moudon ont fait des cours d'allemand à l'intention des élèves des écoles ménagères qui s'apprennent à se rendre en Suisse allemande. La Fédération collabore étroitement avec l'Alliance de sociétés féminines suisses, les Centrales féminines suisses, le Secrétariat féminin de Zurich, le groupe-

ment Femme et Démocratie. Elle s'est émue, avec tant d'autres, de l'alcoolisme croissant de la jeunesse fréquentant les bars et les dansings. Le succès de la journée des femmes vauvoises de février a été tel que les associations organisatrices ont pu verser Fr. 200.— au village Henri Guisan et Fr. 200.— au fonds créé pour édifier à Lausanne un centre féminin. Mlle Fonjalaz a rappelé la mémoire de Mmes Widmer-Curtat, Marguerite Brailard, qui a présidé l'Union de Moudon, et Humbertel, fondatrice de l'Union de Roche. La Fédération se préoccupe de la meilleure préparation familiale et nationale de la jeune fille. Il importe de développer les qualités de chacune pour qu'elle les mette au service de la communauté.

Un intéressant échange de vues s'engagea sur la vie des Unions de femmes, leur but, leurs moyens d'action ; la question sera portée devant la conférence des présidentes.

Mme Dr Savvin (Nyon) parla ensuite en femme et en médecin du problème des bars et des dansings, de l'alcoolisme des jeunes, des femmes, du danger que font courir à la santé publique les bars d'appartenance avec leurs vins liquoreux, leurs apéritifs, leurs alcools plus ou moins frelatés ; des milieux restés sains jusqu'ici se contaminant dangereusement. Mieux que la loi, c'est l'opinion publique qui

sur la situation terrible de l'enfance et sur les efforts entrepris pour apporter de l'aide. Mentionnons particulièrement quelques articles : Celui de M. Thélin, Secrétaire général de l'UIPE, Nouvelle Etape de la Protection Internationale de l'Enfance. Les Effets psychiques de la guerre sur les enfants et les adolescents polonais par Mme Grywak-Kacznska, psychologue attachée à l'Institut d'hygiène mentale de Varsovie. Le Rapport de la Conférence d'experts réunie à Genève du 29 avril au 2 mai 1947 sur les problèmes de la guerre et de la délinquance juvénile.

M. Gt.

Informations suisses. Centre suisse d'étude et d'information. Aux Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Le Centre suisse d'Etude et d'Information en publiant les conférences données en 1946-1947 aux Rencontres suisses, permet aux lecteurs d'avoir un aperçu objectif des problèmes que pose à notre pays la situation internationale. En s'adressant à des personnalités particulièrement compétentes le Centre a donné l'occasion aux auditeurs des Rencontres de puiser à des sources sûres. Les lecteurs des Informations suisses pourront à leur tour bénéficier de ces entretiens. Les sujets

traités sont les suivants : La situation internationale et la Suisse, M. Philippe Muller. La Politique Internationale vue des Etats-Unis, M. William Rappard. Problèmes militaires aujourd'hui et de demain. La Réforme économique, M. Pierre Graber. L'abandon des campagnes, Arnold Gachet. Christianisme et Syndicalisme, Pierre Raymond. Education et Démocratie, M. Robert Dotrens.

Le Centre poursuit l'effort entrepris pendant la guerre par Armée et Foyer et ce volume « Informations Suisses », bien présenté, fait partie de la série appréciée parue à la Baconnière « Pouvoir et Travail » et « La Suisse Forge son Destin ». M. Gt.

Stall. *Ce que toute jeune fille devrait savoir.* Ce que tout jeune homme devrait savoir. Edit. Jeheber, Genève.

Nous avons déjà annoncé les deux premiers volumes des nouveaux livres de Stall, consacrés au garçon et à la fille. Suivent maintenant les deux volumes consacrés à la jeune fille et au jeune homme ; comme les précédents, ils seront bien accueillis par les mères de famille ou les éducatrices qui sont aux prises avec les problèmes délicats de la psychologie de la jeunesse et qui ne savent trop comment s'y prendre pour bien faire. Les

livres de Stall qui avaient eu un très grand succès sont non seulement réédités, mais refondus par le Dr André Arthus qui les a adaptés aux problèmes de notre époque. Cet ouvrage est tout d'abord recommandé aux mères et éducatrices, enfin « toute jeune fille de 16 à 18 y trouvera des notions qu'il est très désirable de lui voir acquérir ».

Association des Anciennes Elèves de l'Ecole supérieure des Jeunes Filles (Genève)

Année 1948

La brochure qui vient de paraître est spécialement intéressante et fournie parce qu'elle donne des échos du centenaire de 1947. Après le discours de la présidente, Mme Groscurin, lors du 25^{me} anniversaire de l'Association, on y trouvera des Extraits de l'Evo-cation, entendue à cette occasion, des scènes tirées de la Revue du Centenaire et une composition d'élève primée, sur laquelle nous reviendrons dans notre journal car il traite « notre sujet » par excellence, la vocation de la femme.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M^{me} Vve L. MENZONE

Solidité - Elégance

5% escompte en tickets Jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Petites choses qui font plaisir

Sur l'initiative de savants suisses et étrangers on a fondé, à Zurich, un institut C. G. Jung pour l'étude de problèmes psychologiques et la formation de jeunes spécialistes.

La Croix-Rouge internationale vient d'envoyer 10 infirmières suisses en Palestine, où elles ont déjà pris possession de leurs postes.

Le Don Suisse vient d'envoyer à Mannheim des baraquets équipés comme réfectoire et ateliers de cordonnerie et de couture.

La Suisse et l'Irlande viennent de conclure un traité par lequel elles s'autorisent mutuellement à exploiter des lignes aériennes dans les deux pays.

Semaine Suisse.